



**CONSEIL MUNICIPAL**  
-----  
**Séance du Jeudi 27 Juin 2024**  
-----  
**Compte-Rendu**

Présents	6	GUIBERTI Frédéric, VANDERMARLIERE Gilles, BERLIER Gilles, FORTIER Sébastien, GADAT Sophie, MORANGE Emmanuelle
Pouvoir(s)	3	Yves CLAUS a donné pouvoir à Sébastien FORTIER, Alexandra BALENO a donné pouvoir à Gilles BERLIER Mathilde THIERY a donné procuration à Sophie GADAT
Absent(s)	2	ANTOINE Sarah, BONTRON Thibault,

**1- Ligne de Trésorerie**

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal de contracter auprès d'un Etablissement bancaire une ouverture de crédit à court terme, de 100 000 Euros à rembourser en juin 2025, destinée à faciliter l'exécution budgétaire et pallier une éventuelle insuffisance temporaire de liquidité due notamment aux projets en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de demander au CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE l'attribution d'une ligne de crédit à court terme, d'un montant de 100 000 euros remboursable en juin 2025 aux conditions ci-après annexées.

Les utilisations de ce concours seront remboursées au gré de la Commune, et au plus tard à l'échéance.

- PREND L'ENGAGEMENT :

- d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire,
- d'affecter les ressources procurées par ce concours, en trésorerie (hors budget).
- de créer et de mettre en recouvrement, pendant toute la durée du court terme, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés.

- CONFERE, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire de la Commune pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

**2- Soumission de 19 parcelles à l'ONF**

Monsieur le Maire propose d'intégrer 19 parcelles à la gestion de l'ONF, voir détail ci-dessous

N° Parcelles	Lieux	Nombre de m <sup>2</sup>
A 2421	Les Grands Communs	15 544
A2422	Les Grands Communs	42 010
A 2415	Les Grands Communs (sauf triangle en bas)	57 000
C 248	Matravau	3 870
C 249	Matravau	3 418
C 250	Matravau	480
C 245	Matravau	4 046
C 244	Matravau	5 231
C 1078	Matravau	1 558

C 222	Matravau	7 608
C 242	Matravau	4 272
C 237	Matravau	988
C 230	Matravau	3 892
C 231	Matravau	3 061
C 1074	Matravau	86
C 1075	Matravau	43
C 1076	Matravau	1 199
C 225	Matravau	1 141
C 1092	Matravau	99
	<b>TOTAL</b>	<b>155 546</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire

## **2- Renouvellement du contrat de déneigement avec la Sté Terre et Cimes**

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de déneigement de la Société Terre et Cimes à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2024 jusqu'au 15 Avril 2027.

Le coût par saison serait de 10 500 € HT comprenant le forfait immobilisation mensuelle du tracteur dans le hangar, un forfait de 50 heures de déneigements. A noter que le taux horaire la nuit, les week-ends et les jours fériés est de 70 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE de renouveler le contrat de déneigement de la Société Terre et Cimes à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2024 jusqu'au 15 Avril 2027,

## **3- Renouvellement du contrat de déneigement des espaces privés pour 3 ans**

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de déneigement des espaces privés jusqu'en 2027. A ce jour, le tarif établi pour la saison est de 85 € par habitation. Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour une éventuelle augmentation tarifaire de 5 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE La proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE de fixer le tarif des espaces privés à 90 € pour une durée de 3 ans

## **4- Renouvellement de la convention d'occupation du domaine public avec ATC France sur la Parcelle A 1479**

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention avec la Société ATC France concernant la mise à disposition de la parcelle A 1479. La convention est conclue pour une durée de 12 ans à la date d'entrée en vigueur. Au-delà de ce terme, elle sera tacitement prorogée par périodes successives de 12 ans. Le paiement de la redevance est d'un montant de 4 549.31 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire

DECIDE de renouveler pour une durée de 12 ans, soit jusqu'en 2036, la convention avec la Société ATC France relative à la mise à disposition de la parcelle A 1479.

## **5- Signature d'une convention avec la Communauté de Communes de la Vallée Verte en matière d'urbanisme**

Au 1<sup>er</sup> Septembre 2024 il sera nécessaire de trouver un prestataire pour traiter toutes les questions et demandes d'urbanisme. Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal pour signer une convention avec la communauté de communes de la vallée verte.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire

ACCEPTTE de signer une convention avec la Communauté de Communes de la Vallée Verte en matière d'urbanisme

Fin de séance 21h05.

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

Frédéric GUIBERTI

Emmanuelle MORANGE



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Emmanuelle Morange', written in a cursive style.